

# COMPTE-RENDU REUNION PLENIERE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

**PETR Vidourle Camargue – Aimargues**  
**Mercredi 24 avril 2024**

## Ordre du jour

1. Avancement des commissions thématiques
2. Désignation d'une déléguée à l'Assemblée des territoires Occitanie
3. Questions diverses

### Présents :

Philippe GRAS, 1<sup>er</sup> Vice-président du PETR, chargé du développement économique et du Conseil de développement, Claude CONSTANT, Président, Didier RODRIGUEZ, Stéphanie GODET-GILBERT, Danielle MARTINEZ, Gilles FLUTET, Bertrand JOLIVEL, Alain AVESQUE, Robert LEFORT, Julien BARONI.

### Excusés :

Bernard DIREXEL, Nadège GAJIC, Jean-François FONTANA, Alain OUAYOUN, Stéphane SEIGNEURIN, Bernard ROUGER.

### Administration :

Maxime CHARLIER, directeur, Frédéric CAMBESSEDES, Catherine BAZILE, Ludivine JOUVE.

Le Président du Conseil de développement, Claude CONSTANT, accueille les participants à la réunion plénière de ce jour. Philippe GRAS, Vice-président du PETR en charge du conseil de développement, s'excuse pour le déplacement de l'horaire de la réunion. Il rappelle le rôle du conseil de développement : une instance placée aux côtés des élus, ayant son autonomie mais en lien avec les élus qui sont là pour écouter. À 2 ans de l'expiration des mandats, cela laisse une grosse année pour mener les travaux afin de les soumettre aux élus avant la fin de leur mandat.

## 1. Avancement des commissions thématiques

### → Tiers-Lieux par Robert LEFORT et Bertrand JOLIVEL :

La commission n'a pas mené à ce jour de travaux spécifiques, car la thématique est difficile à appréhender. Les initiatives sont nombreuses et variées, les fonds sont publics ou privés, les modèles économiques également, tout comme les modalités de fonctionnement.

Ce sont des initiatives peu tangibles, sous impulsion citoyenne. Le terme lui-même est « valise » et à géométrie variable. Il y a une vraie difficulté conceptuelle. La commission avait la proposition d'un guide « Tiers-Lieu : mode d'emploi », mais les solutions existent auprès de diverses institutions. Les membres s'interrogent sur quelle tournure/conclusion donner aux travaux de la commission.

La commission envisage de réaxer la réflexion pour se recentrer sur un diagnostic de l'existant et des projets qui, pour certains, sont déjà fonctionnels. Pour d'autres, ils ne savent même pas qu'ils peuvent être qualifiés de Tiers-Lieux. Dans un deuxième temps, il serait pertinent de cerner les impacts de ces structures sur un territoire pour voir la plus-value que cela apporte localement. Exemple unique sur le territoire de l'entreprise Sommiéroise « Wellcoms » avec des fonds conséquents mais reste une initiative citoyenne du dirigeant, hors économie sociale et solidaire. D'autres projets sont aussi en cours de suivi sur le programme LEADER, des liens peuvent être réalisés également en ce sens.

### → **Gestion des déchets par Alain AVESQUE, Gilles FLUTET, Julien BARONI :**

Depuis le 15 janvier 2024, quatre réunions de travail ont été tenues. L'objectif initial était de suivre le parcours des déchets, de leur production à leur élimination.

Des recherches ont été menées sur le territoire de chaque EPCI afin d'identifier les modalités de tri et de gestion des déchets, révélant des pratiques très différentes d'un EPCI à l'autre.

Une demande de visite de l'incinérateur OCTAV-SUEZ (anciennement OCREAL) est en cours pour le mois de mai. Ces réunions ont également permis de mieux comprendre un cadre réglementaire complexe.

Une problématique émerge, celle des déchets professionnels (notamment du bâtiment), dont les volumes sont importants et pour lesquels les artisans rencontrent des difficultés.

### → **Commission aquaculture et pêche en étang par Ludivine JOUVE**

Une nouvelle thématique a été retenue par le conseil de développement, accompagnée d'une méthode de travail différente mise en œuvre par la chargée de mission. Bien que plus complexe à appréhender, cette méthode axée sur l'enquête de terrain offre une organisation plus aisée. Cette nouvelle commission est composée de Claude Constant, Stéphanie Godet-Gilbert, Danielle Martinez et Bernard Direxel.

Suite à la présentation du FEAMPA 2023-2027 et de sa stratégie par Ludivine JOUVE, il ressort que des activités telles que l'aquaculture et la pêche en étang sont absentes ou en déclin sur le territoire, selon le premier diagnostic.

Il est donc essentiel d'identifier les obstacles afin de proposer des solutions adaptées. Une autre proposition consiste à rechercher des projets transférables sur le territoire.

La méthodologie et le calendrier se déclinent comme suit :

- Phase 1 : Réalisation d'une enquête de terrain auprès des professionnels pour dresser un état des lieux. Le formulaire d'enquête sera conçu selon 3 profils. Une campagne de communication sera menée pour diffuser l'information afin de garantir un bon accueil (par exemple : page 14 : [www.ccpaysdesommieres.fr/wp-content/uploads/2024/04/CCPSMAG-AVRIL25-BD.pdf](http://www.ccpaysdesommieres.fr/wp-content/uploads/2024/04/CCPSMAG-AVRIL25-BD.pdf)).
- Phase 2 : Analyse des enquêtes croisées avec le secteur de la commercialisation (notamment les poissonneries) et les ressources potentielles. Présentation des résultats de la phase d'enquête lors de la prochaine réunion plénière.
- Phase 3 : Adaptation de projets inspirants sur le territoire du PETR. L'objectif est également d'accompagner les projets d'installation ou de développement.

Des premiers contacts ont été pris avec des entreprises (poissonneries) et des pêcheurs, ainsi qu'avec d'autres structures telles que le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise. Il est important de sensibiliser les potentiels bénéficiaires au FEAMPA et de valoriser les productions dans l'arrière-pays. Une suggestion est de diffuser l'information via le WhatsApp du Club des entrepreneurs. Les documents seront joints avec le compte-rendu.

## 2. Désignation d'une déléguée à l'Assemblée des territoires Occitanie

Il s'agit de la représentation du CODEV à la Région Occitanie. Une première séance plénière s'est tenue le 19 mars à Toulouse pour accueillir les nouveaux délégués pour la période 2022-2028. Mme PELLET-LAPORTE (élue) a pu assister à cette séance et a témoigné de l'intérêt de cette instance. Pour rappel, les sièges sont attribués comme suit : Mme PELLET-LAPORTE / M. PENIN pour les élus et M. CONSTANT pour le CODEV.

Il reste donc un poste à pourvoir pour le CODEV, qui doit obligatoirement être occupé par une déléguée.

Madame Nadège GAJIC est candidate. Les membres du conseil présents ont approuvé à l'unanimité la soumission de sa désignation auprès du comité syndical du PETR, qui délibérera sur cette proposition.

## 3. Questions diverses

### **Relance de la commission « Mobilités » dans le cadre de la Conférence des Maires.**

La Conférence des Maires de 2024 mettra l'accent sur la question de la mobilité. À la suite de la proposition de Loïc FATACCIOLI, Vice-président du PETR en charge de la mobilité, le Conseil de développement est désormais associé à l'organisation de cette conférence. Le travail effectué en 2023 est salué et mis en avant par les élus.

Claude CONSTANT supervise les préparatifs en cours. Rendez-vous lors de la journée du 6 juin à Codognan.

L'ordre du jour est clôturé.

Le Président, Claude CONSTANT

